

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 12 novembre 2018 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents ; Carole B. Dussault, conseillère; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présente, la directrice générale adjointe Marie-Chantale St-Antoine.

Sont absents, le directeur général Benoit Charbonneau et Marie-Josée Leroux, conseillère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2018.11.226

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 12 novembre 2018
 2. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2018
 3. Adoption de la liste sélective des déboursés
 4. Certificat de disponibilité de crédit 2018-11-02
 5. Acceptation de deux états comparatifs des revenus et de dépenses
 6. Demande de PIIA 2018-036
 7. Demande de PIIA 2018-037
 8. Demande de PIIA 2018-038
 9. Adoption du règlement 203-2018 concernant le traitement des élus municipaux
 10. Entente et vente du terrain commercial de la municipalité
 11. Remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 12. Mandat et liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
 13. Acceptation de la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 14. Acceptation de la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 15. Donation du terrain P-15-16 rang 9 Canton de Doncaster à la Municipalité de Lantier
 16. Demande d'aide financière au Fonds de Développement des Territoires (FDT) pour le projet de La Route des Belles-Histoires
 17. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil
- Période de questions
18. Levée de la séance ordinaire du conseil

2018.11.227

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 9 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.228

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2018.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
DUNTON RAINVILLE	4440	1 036.78 \$
LANCTÔT INFORMATIQUE INC.	4441	8 031.00 \$
FONDATION LA TRAVERSÉE	4442	1 000.00 \$
SERVICES PSANSREGRET	4443	1 408.75 \$
MINISTRE DES FINANCES	4444	94 598.00 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	4445	530.16 \$
GILLES DUBÉ	4446	500.00 \$
SEAO-CONSTRUCTO	4447	11.42 \$
HYDRO-QUÉBEC	4448	165.56 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	4449	229.95 \$
TO DO LUC	4450	2 824.78 \$
GESTION S. LAMPRON	4451	6 438.60 \$
PETITE CAISSE	4452	262.60 \$
POSTES CANADA	4453	293.19 \$
CAROLE PELLETIER	4454	100.00 \$
GILLES DUBÉ	4455	500.00 \$
LAURIE BOURASSA	4456	50.00 \$
MATHIEU COWAN	4457	25.00 \$
POSTES CANADA	4458	83.70 \$
ELLE QUÉBEC	4459	22.94 \$
YVON MARINIER INC.	4460	2 982.02 \$
SEL DU NORD	4461	10 654.35 \$
SINTRA INC.	4462	187.22 \$
THIBAUT MARINE INC.	4463	41.25 \$
H2 LAB INC.	4464	1 915.89 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	4465	549.75 \$
SERVICES PSANSREGRET	4466	2 070.00 \$
FRANCE THIBODEAU	4467	38.00 \$
COOPSCO DES LAURENTIDES	4468	39.80 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	4469	2 128.59 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	4470	80.48 \$
MARTECH SIGNALISATION	4471	856.56 \$
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QC	4472	385.36 \$
WURTH CANADA	4473	79.20 \$
PUROLATOR INC.	4474	5.26 \$
SERVICE INFORMATIQUE DES LAUR.	4475	676.92 \$
SABLIÈRE 329 INC.	4476	160.60 \$
LE ROY DU PAVAGE ET FILS INC.	4477	46 416.12 \$
SNAP-ON	4478	379.36 \$
THIBAUT MARINE INC.	4479	101.50 \$

TOILETTES QUÉBEC	4480	882.45 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	4481	410.12 \$
ALUMINIUM L. HAWKINS & FILS INC.	4482	112.22 \$
BMR	4483	1 625.83 \$
BOURASSA S.	4484	107.06 \$
BUDGET PROPANE	4485	338.23 \$
LE PAPETIER	4486	85.92 \$
CAMION FREIGHTLINER MT-LAURIER	4487	1 920.02 \$
CANADIAN TIRE	4488	59.75 \$
COUP DE POUCE ALIMENTAIRE DE VAL-DES-LAC	4489	3 500.00 \$
DIANE LEBLANC	4490	295.22 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	4491	118.00 \$
L'INFORMATION DU NORD	4492	238.00 \$
JUTEAU RUEL INC.	4493	122.13 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	4494	33.51 \$
YVON MARINIER INC.	4495	1 938.94 \$
PÉTROLE PAGÉ	4496	1 570.77 \$
CHÈQUE ANNULÉ	4497	- \$
RÉGIE INTERM. DES TROIS-LACS	4498	2 013.10 \$
PG SOLUTIONS	4499	229.95 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	4500	545.88 \$
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QC	4501	267.27 \$
CHÈQUE ANNULÉ	4502	- \$
SABLIÈRE 329 INC.	4503	1 473.57 \$
GILLES DUBÉ	4504	320.00 \$
Total des chèques		206 068.60 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux + frais de remb.	39 667.67 \$
Services de téléphonie	404.77 \$
Remises salariales fédérales	4 209.22 \$
DAS provincial	10 358.82 \$
RREMQ	5 555.15 \$
Les Pétroles Therrien	431.84 \$
Hydro-Québec	660.80 \$
Annie Gareau	400.00 \$
Frais bancaires	181.46 \$
Protectron	100.35 \$
Visa RBC	739.28 \$
Visa RBC	155.69 \$
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05 \$
Crédit-Bail (Équip. déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Total des prélèvements	73 015.89 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.229

4. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2018-11-02

Je, Marie-Chantale St-Antoine, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

Transfert
de différents postes budgétaires
VERS

différents postes budgétaires

TOTAL 50 588 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver le certificat de crédit 2018-11-02.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.230

5. ACCEPTATION DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DE DÉPENSES

Rapports : RAP_COMPARATIF_31-10-2017_18 courant/précédent
RAP_PRE_BUD_31-12-2018, prévision budg. 31/12/18

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'accepter les deux états comparatifs des revenus et dépenses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.231

6. DEMANDE DE PIIA 2018-036

Demande de permis no. 2018-0140 faite par Monsieur Michel Girard.

Monsieur Michel Girard
128, chemin de la Source
Lanthier, J0T 1V0
4712-02-0357-0-000-0000
Lot : 21-79, rang 08, canton Doncaster
Zone : 17H

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 2
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	18 sur 18
	Aménagement des terrains	8 sur 8
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
	Éclairage	4 sur 4
	Grand-total pour Bâtiment principal	42 sur 42
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-036 soit et est acceptée selon la résolution 2018.11.45 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.232

7. DEMANDE DE PIIA 2018-037

Demande de permis no. 2018-0143 faite par Monsieur Frank Gordon.

Monsieur Frank Gordon
142, chemin des Danthonies
Lanthier, J0T 1V0
4610-31-0528-0-000-0000

Lot : 15-P, 15-5 ET 15-6-P, rang 08, canton Doncaster
Zone : 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-037 soit et est acceptée selon la résolution 2018.11.46 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.233

8. DEMANDE DE PIIA 2018-038

Demande de permis no. 2018-0144 faite par Monsieur Pierre Crête.

Monsieur Pierre Crête
1034, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4612-92-3228-0-000-0000
Lot : 21-P, rang 09, canton Doncaster
Zone : 18C

Évaluation

7.2 Terrains situés en bordure du boulevard
Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone
dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Façades et vitrines commerciales	S.O.
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Enseigne	6 sur 6
Clôture ou portail d'entrée	S.O.

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	6 sur 6
--	---------

Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-038 soit et est acceptée selon la résolution 2018.11.47 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.234

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 203-2018 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 203-2018 concernant le traitement des élus municipaux abrogeant le règlement 162-2014

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.235

10. ENTENTE ET VENTE DU TERRAIN COMMERCIAL DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lantier souhaite le développement de son centre du village et, en ce sens, a pu analyser certaines possibilités ;

ATTENDU QUE des discussions sont intervenues avec Gestion HDLS inc. pour la vente du terrain commercial situé au (1014) boulevard Rolland-Cloutier, matricule 4612-81-4126, sur une partie du lot originaire numéro vingt et un (partie 21) rang 8 du cadastre officiel du canton de Doncaster, dans la circonscription foncière de Terrebonne, contenant une superficie de 2 365,8 mc, pour la somme de 30 000,00\$ sans garantie légale, laquelle vente est conditionnelle au développement et à l'implantation d'un marché d'alimentation et autres locaux adjacents qui seront mis en location pour permettre un développement connexe aux objectifs recherchés par la municipalité pour le développement de son cœur du village ;

ATTENDU QUE la municipalité entend elle-même se porter locataire d'un espace pour l'implantation de sa bibliothèque municipale ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de donner le mandat à Dunton Rainville pour élaborer l'entente et de nommer M. Richard Forget, maire et M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentants autorisés à signer les documents de cette transaction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.236

11. REMISE DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums demande de produire dans les soixante jours suivant la proclamation d'une élection ou de l'anniversaire de la proclamation de l'élection un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections et référendums demande de déposer devant le conseil ces déclarations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de déposer la liste des membres qui on remit leur déclaration pour la période de novembre 2018 à novembre 2019 :

Richard Forget, maire, Marie-Josée Leroux conseillère, Carole Bélanger Dussault, conseillère, Noël Lanthier, conseiller ; Denis Godmer, conseiller, Francine Carignan conseillère, Ronald Pilon, conseiller

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.237

12. MANDAT ET LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de donner le mandat à Dunton Rainville pour entreprendre les procédures de recouvrement des taxes 2016-2017 dans les dossiers suivants:

Article 1022 du Code municipal

Matricule

4718-30-2055
4718-54-3595
4718-87-2020

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.238

13. ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Montée du Coteau pour un montant subventionné de 15 000\$ dollars pour l'exercice financier 2018-2019, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été consulté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.239

14. ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le croissant des Trois-Lacs pour un montant subventionné de 20 000\$ dollars pour l'exercice financier 2018-2019, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été consulté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.240

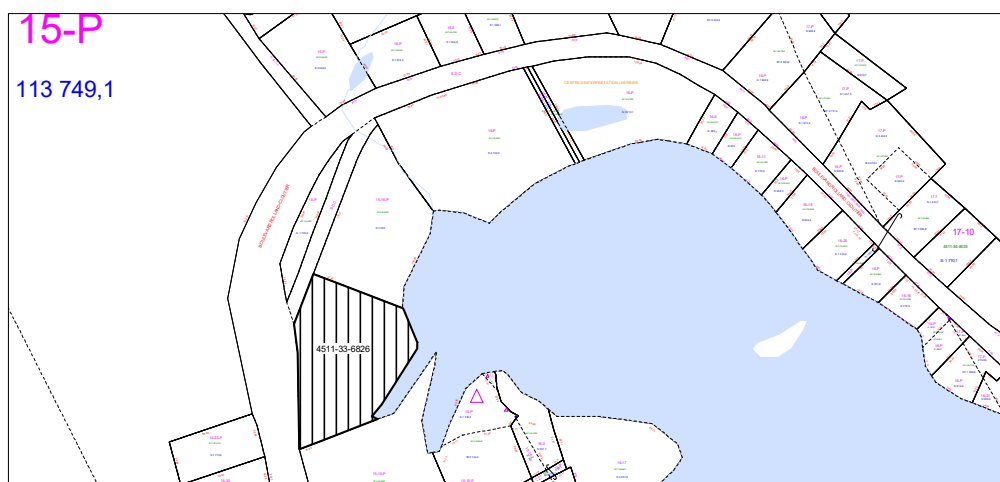
15. DONATION DU TERRAIN P-15-16 RANG 9 CANTON DE DONCASTER À LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER

ATTENDU QUE Messieurs Clark Brenhouse, Jack Brenhouse et Madame Frances Moscovitch cèdent à la municipalité de Lantier une partie du lot 15-16 du rang 9 du Canton de Doncaster matricule 4511-33-6826;

ATTENDU QUE les frais de la transaction sont à la charge des propriétaires;

Il est proposé la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU de nommer M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé à signer les documents de cette transaction.



ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.241

16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) POUR LE PROJET DE LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES

ATTENDU QUE les municipalités de Lantier et de Sainte-Lucie des Laurentides font une demande commune d'aide financière au FDT pour ajouter une boucle à la Route des Belles Histoires;

ATTENDU QU'UNE demande sera faite à Tourisme Laurentides afin d'y intégrer le réseau existant,

ATTENDU QUE la demande doit être signée par les deux représentants autorisés des dites municipalités;

ATTENDU QUE Monsieur Benoit Charbonneau sera la personne-ressource dans le cadre de la demande financière au FDT;

ATTENDU QUE les coûts totaux du projet sont de xxx qui sera partagé par les Municipalités participantes;

ATTENDU QUE les modalités de l'aide financière pouvant être accordée représentent vingt pour cent (20%) des dépenses admissibles pour une somme maximale de onze mille sept cent cinquante (11 750.00 \$);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que les municipalités participantes font une demande commune pour l'aide financière au FDT.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.11.242

17. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le 2e lundi de chaque mois et qui débiteront à 20 h :

14 janvier	8 juillet
11 février	12 août
11 mars	9 septembre
8 avril	15 octobre (mardi)
13 mai	11 novembre
10 juin	9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2018.11.243

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20h34.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale adj.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
